

Conseil de Ville et de Voisinage **Compte-rendu de réunion publique du 15 novembre 2018**

Présents

8 habitants – 2 représentants du Conseil Citoyen – 3 élus – 5 partenaires – 4 représentants de la ville

Communication

Les habitants souhaitent que la communication pour l'invitation aux instances participatives soit améliorée.

La ville précise qu'il n'est pas prévu de faire d'invitations mails pour le moment, l'invitation papier a désormais été transmise à tous les habitants du quartier afin d'ouvrir plus largement la concertation. Par ailleurs, la ville rappelle que tous les comptes rendus des conseils de ville et de voisinage sont sur le site de la ville. Patrick Norynberg rappelle que chacun des habitants participants est invité à venir la prochaine fois accompagné d'une ou deux personnes qu'il connaît.

Grandes étapes passées et à venir

Juin à Décembre 2017 : concertation préalable

Février 2018 : Lancement du 1^{er} conseil de ville et de voisinage

Septembre 2018 : Démarrage de l'étude urbaine réalisée par l'agence d'architecture RVA

Décembre 2018 : Finalisation du diagnostic urbain

Mars/Avril 2019 : Echanges sur les scenarii d'aménagement

Septembre 2019 : Objectif de projet d'aménagement arrêté et validé par tous les partenaires

Fin 2019 – début 2020 : Signature de la convention de renouvellement urbain

Point d'avancement du projet sur les jardins partagés

Une première réunion a été organisée le 18/10/2018 au CSC en présence d'une dizaine d'habitants intéressés par la création de jardins individuels et collectifs. L'association Dédale, www.dedaleasso.org accompagnant les projets sociaux, écologiques et solidaires du territoire de SQY était présente.

Le groupe d'habitants a recensé plusieurs prérequis au projet :

- Vérifier la qualité et la toxicité de la terre du terrain qui sera mis à disposition
- Créer un point d'eau
- Délimiter physiquement l'emprise du projet par une clôture
- Installer des cabanons pour ranger le matériel

Le groupe de volontaires composé de 10 familles souhaite également :

- Voir d'autres jardins pour partager les expériences
- Etudier des pratiques alternatives bio, permaculture, échanger des graines...
- Installer des animaux dans le jardin (poules, lapins...)
- Construire des bacs de compost
- Dessiner le jardin et repérer des espaces

- Travailler sur l'organisation et le fonctionnement collectif
- Co-écrire une charte de fonctionnement

Les services de la ville doivent désormais étudier la faisabilité du projet et le coût des travaux. Ces éléments seront présentés aux élus afin qu'ils valident le projet.

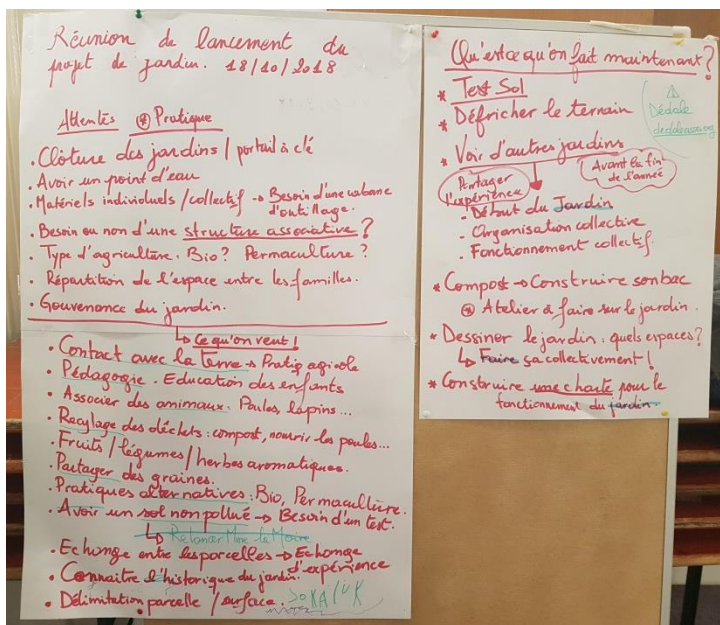
La ville s'engage à revenir vers les habitants lors du prochain CVV du 17/12/2018, afin de viser une mise en service avant l'été 2019.

Le terrain envisagé est la propriété de SQY, qui établira avec la ville une convention de mise à disposition du terrain. Une convention de gestion sera signée avec l'association des jardins partagés.

Un habitant souhaite savoir comment ces aménagements seront pris en charge. Une fois mis à disposition par la SQY, le terrain sera aménagé par la ville de La Verrière et géré par l'association. Tous les frais d'aménagement seront intégralement pris en charge par la ville, et prévus au budget municipal 2019. Il ne s'agit pas d'espaces gérés par le bailleur DOMAXIS.

Un habitant propose qu'un budget participatif municipal réservant des enveloppes financières pour des projets des habitants soit mis en place. Le Conseil Citoyen peut être porteur de projets d'habitants et servir de relais financiers si nécessaire.

Un habitant souhaite savoir si le projet des jardins partagés peut être financé par l'ANRU. Patrick Norynberg précise qu'il peut y avoir des demandes de financement anticipé auprès de l'ANRU pour ce type de projet. Ce sujet sera évoqué avec les différents partenaires. Par ailleurs, sur les propositions d'aménagement, il rappelle également qu'il faudra envisager des dispositifs de récupération des eaux de pluie moins coûteux et plus durable que le point d'eau.



Restitution du diagnostic en marchant

Le document de présentation est également mis en ligne sur le site de la ville.
<http://www.ville-laverriere.com/?Concertation-Prealable>

Le diagnostic en marchant avec le cabinet RVA s'est déroulé en présence de différents partenaires dont les habitants et l'Amicale des locataires. Il est important de continuer cette co-construction avec les habitants.

Les habitants rappellent que tous les dysfonctionnements présentés par RVA ont été signalés à plusieurs reprises et depuis plusieurs années à la ville lors des différentes réunions de gestion urbaine de proximité ainsi que dans la concertation préalable. Ils constatent que rien n'a été fait depuis plusieurs années. RVA précise que l'étape du diagnostic est indispensable pour l'étude afin de mieux appréhender les usages sur le quartier.

Un habitant rappelle son souhait de fermeture du mail pour des raisons de sécurité. RVA précise que les dysfonctionnements du mail sont liés à une inadéquation des usages. Cet espace est le cœur du quartier et pourtant le mail n'est pas fonctionnel, les espaces publics peu lisibles, ce qui provoque des conflits d'usages.

Les habitants interpellent RVA sur les circulations piétonnes. Actuellement, ils n'ont pas de raison de circuler sur les espaces de stationnement, ils empruntent les cheminements le long des bâtiments ou en cœur de quartier. RVA précise que les espaces de stationnement ne définissent pas clairement la place des piétons de celle des voitures, et qu'un travail doit être engagé en ce sens.

Un habitant souhaite que l'on insiste sur les nuisances fortes provoquées par l'entreprise Eurovia (nuisances sonores et poussières) et par la SNCF. RVA précise que l'étude urbaine pourra difficilement résoudre ce type de problème. Le projet NPNRU peut cependant être une opportunité pour étudier les mesures compensatoires qui pourraient être mises en place pour réduire ces nuisances.

Un habitant rappelle la compétence développement économique de SQY et précise que le déplacement de l'entreprise EUROVIA peut être étudié avec leurs services. « Il faut que l'environnement s'adapte aux habitants et pas l'inverse ». Les élus rappellent tout de même qu'ils ont peu de poids pour imposer le déplacement d'une activité industrielle privée. Patrick Norynberg précise qu'il va essayer d'organiser une visite de l'entreprise EUROVIA avec les élus et/ou habitants, afin de comprendre le mode opératoire et engagé avec l'entreprise un premier dialogue.

Un habitant est surpris et déçu du périmètre opérationnel qui a été choisi, qui est trop restreint. SQY précise que le périmètre présenté est celui lié au diagnostic en marchant, qui est seulement un outil de compréhension des usages intégré au diagnostic global. En réalité, le périmètre opérationnel est bien plus large et permet d'engager une réflexion à une échelle extra-communale. Il est précisé que l'ANRU financera principalement des opérations dans le quartier mais peut également financer des projets extérieurs, notamment des projets de liaisons piétonnes par exemple (pour accès à la forêt domaniale de Port-Royal ou à l'Etang).

Patrick Norynberg propose que les cartes présentées intègrent les espaces attenants au quartier pour mieux montrer les relations et enjeux (entreprise Eurovia, pont routier, étang...)

Un habitant souhaite savoir si des études sur l'habitat ont été lancées. DOMAXIS va lancer une étude technique sur son patrimoine. Les résultats de cette étude seront présentés lors d'un prochain conseil de ville et de voisinage. Les habitants souhaitent également que durant toute cette période de préparation du dossier ANRU que le bailleur n'oublie pas la nécessité de réaliser les travaux d'urgence nécessaires.

Les habitants remercient le cabinet RVA pour leur présentation.

La restitution du diagnostic en marchant faisait état des dysfonctionnements accompagnés de propositions permettant de les résoudre. Un début d'échange sur ces propositions a pris place durant ce CCV qui doit continuer durant une autre réunion sous forme d'ateliers pour être plus productif. La ville de La Verrière informera les habitants sur l'organisation de cette prochaine étape.

Le prochain CVV aura lieu le 17 Décembre 2018 à 19h au CSC Jacques Miquel

